

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Sur convocation en date du 9 Avril 2026, le Conseil Municipal s'est réuni, au Manoir, le 16 avril 2026.

Etaient présents : Madame Pascale LECIEJEWSKI, Madame Maryse CAUWET, Madame Aline CHIARAVALLE, Monsieur Manuel DA SILVA VINHAS, Monsieur Jean-François DELELIS, Monsieur Michel DELMOTTE, Madame Morgane DELY, Madame Marine LEFETZ, Madame Audrey MACQUET, Monsieur Florent MARQUES LIMA, Monsieur David MUCHEMBLE, Madame Priscillia POTDEVIN, Madame Patricia PRUVOST, Monsieur Guillaume SOUBIROUS, Madame Anne-Catherine EGUILLON, Monsieur Jonathan GONZALEZ, Madame Laurence FROMENT.

Etaient excusés : Monsieur Frédéric LHEUREUX a donné procuration à Monsieur Jonathan GONZALEZ et Monsieur Daniel SALMON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance.

Madame Marine LEFETZ a été désignée secrétaire de séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée :

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé.

Monsieur GONZALEZ souhaite que soit ajoutée au compte rendu sa demande de prise de parole, à laquelle Madame le Maire n'a pas donné suite.

Objet : Fixation des taux d'imposition 2026

Monsieur MUCHEMBLE précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition 2026.

Monsieur MUCHEMBLE présente au Conseil Municipal l'évolution suivante en matière de **taux d'imposition**.

Taux 2025

	Taux 2023
Taxe d'habitation	11.19%
Taxe foncière (bâti)	39.2 %
Taxe foncière (non bâti)	44.87%

Après s'être assuré que le Receveur Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il vous est proposé d'adopter le Compte financier unique 2025 dressé par le Receveur Percepteur qui reprend les résultats suivants

	Résultat de clôture 2024	Résultat de L'exercice	Résultat de Clôture 2025
Investissement	-197 750.30€	289 466 .93 €	91 716.63€
Fonctionnement	408 721.43€	744 007.28€	1 152 728.71€
TOTAL	210 971,13€	1 033 474,21€	1 244 445,34€
RAR		-290 800.00€	-290 800.00€
TOTAL avec RAR	210 971,13€	742 674,21 €	953 645.34€

Après en avoir délibéré en l'absence de Madame le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Objet : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2024		408 721.43 €	408 721.43 €
Réalisation 2025	2 197 340.49€	2 941 347.77€	744 007.28 €
Total			1 152 728.71 €

	Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2024	197 750.30€		-197 750.30€
Réalisation 2025	753 604.95€	1 043 071.88€	289 466.93€
Total			91 716.63

- Madame FROMENT demande si l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 953 645 €, est habituel.

Monsieur RECK lui répond que ce montant dépend notamment du niveau des investissements réalisés. Il précise que l'année précédente, l'excédent était moins élevé. Il explique également que ce résultat est lié au rythme auquel les dépenses sont réglées. Enfin, il indique qu'il convient aussi de prendre en compte le montant des restes à réaliser (RAR).

Il précise que la capacité d'autofinancement de la commune est confortable. Si le budget est bien établi, que les dépenses sont correctement échelonnées et que les gros projets sont anticipés, il est possible d'affecter des sommes assez conséquentes aux projets d'investissement et de les reporter d'une année sur l'autre. Cela permet à la commune d'éviter de recourir à l'emprunt, sauf dans le cadre de projets d'envergure.

Il précise toutefois qu'il convient de rester prudent au regard des mécanismes de l'État.

Il indique que la commune est l'une des seules à voter un budget d'investissement en déséquilibre en faveur des recettes. La plupart des communes votent un budget d'investissement à l'équilibre.

Monsieur MUCHEMBLED précise que la commune est la deuxième commune de la CUA en termes de capacité d'autofinancement.

Monsieur RECK confirme en précisant qu'à l'exception d'une petite commune qui possède une sucrerie sur son territoire, Tilloy présente les meilleurs indicateurs fiscaux de la CUA, derrière cette commune.

- Monsieur RECK précise que la masse salariale est liée aux services proposés par la commune (ramassage des végétaux, ludothèque, garderie ouverte de 7 h 00 à 19 h 00, etc.), lesquels ne sont pas comparables à ceux d'une commune de 1 800 habitants.

- Monsieur RECK intervient pour préciser que l'emprunt arrivera à son terme en 2039. Il indique que les échéances sont réglées trimestriellement et qu'il s'agit d'un emprunt à échéances constantes.

Madame le Maire indique que cet emprunt n'a pas d'impact sur les investissements.

Madame EGUILLON lui répond que si, dans la mesure où le remboursement du capital est inscrit en section d'investissement.

Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

Madame le Maire rappelle également que les membres de cette commission sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition d'une liste émise par la commune.

Madame le Maire rappelle que les candidats doivent remplir les conditions définies dans l'article 1650 du code général des Impôts. Lecture est donnée de ces critères.

- Être de nationalité française
- Être majeur
- Jouir de leur droit civil
- Être familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Être inscrites au rôle des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

Aussi Madame le Maire propose la liste suivante au Conseil Municipal :

(Annexe 1)

Madame EGUILLON demande s'il est nécessaire d'être élu pour figurer sur la liste et si elle peut proposer des noms.

Monsieur RECK lui répond que la liste comporte également des personnes non élues. Il précise que celle-ci n'est pas définitivement arrêtée et que seule la délibération est soumise au vote. Il ajoute que la liste pourra être transmise à la mi-mai.

Madame EGUILLON demande alors si les huit noms qu'elle proposerait seraient intégrés à la liste.

Monsieur RECK lui répond par l'affirmative. Il précise que l'administration fiscale désigne ensuite les membres titulaires et suppléants parmi les personnes proposées, la commune se limitant à transmettre une liste de 24 noms. Il indique enfin à Madame EGUILLON qu'elle peut adresser ses propositions par mail.

Monsieur MUCHEMBLED fait un point sur la sécurité. Il indique que les passages piétons situés au niveau du rond-point Lapeyre vont être refaits.

Il précise que la commune accueillera « Terres en Fête » cette année et que plusieurs commissions doivent encore se tenir. Il indique également que les demandes formulées par Monsieur le Préfet ont bien été prises en compte. La prochaine réunion aura lieu le 13 mai.

Il précise qu'une interdiction de stationner sera mise en place sur les deux chemins situés derrière le Château d'Eau. Il ajoute que les deux places offertes aux habitants seront reconduites.

Enfin, il informe qu'un nettoyage complet de l'ensemble des panneaux de signalisation est en cours, à la demande de la gendarmerie.

La séance est levée



BUDGET PRIMITIF 2026

TILLOY LES MOFFLAINES

Le contexte

- Le Budget 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes en termes de stratégie.
- Volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnements afin de garantir un autofinancement en adéquation avec le programme pluriannuel d'investissement
- Maintien des taux d'impositions au regard du contexte national, et des mesures de péréquation des collectivités vers l'état (minoration de la Compensation TFB sur les locaux industriels de 19,30%)
- La commune garde une capacité à investir confortable, il faut cependant être vigilant au contexte social et économique.
- L'année 2026 s'inscrit également dans une année de transition, au regard des échéances municipales ayant eu lieu en mars 2026. Le provisionnement de nouveaux projets d'investissement est donc présent dans la section d'investissement.

Affectation du résultat 2025

Résultat de Fonctionnement 2025		744 007.28 €
Report de fonctionnement 2024		408 721.43 €
Total résultat de fonctionnement 2025		1 152 728.71 €

Résultat d'investissement 2025		289 466.93€
Report investissement 2024		-197 750.30€
Solde des RAR 2025		-290 800.00 €
Total résultat d'investissement 2025		-199 083,37€

Affectation 2025		
R001		91 716.63 €
1068		199 083.37 €
R002		953 645.34€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compensations fiscales Etat 1 058 300,00€	Taxes, impositions et autres compensations 639 065,86€	Produits issus des activités 99 000,00€
	Compensations Fiscales et DSC CUA 750 130,68 €	Autres produits 95 000,00 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 2 641 496,54€

Attention état 1259 erroné (plafonnement de 2,5% des
dépensés réelles de fonctionnement absent de la
minoration de 19,30% de l'allocation de compensation TFB)

Report de l'exercice 2025 : 953 645.34

Budget primitif 2026 grande masse

Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement 2026	
011 charges à caractère générale	853 900,00€
012 charges de personnel	1 117 500,00€
014 atténuations de produits	35 500,00€
65 autres charges de gestion courante	184 800,00€
66 charges financières	105 060,50€
67 charges spécifiques	5000,00€
Total dépenses de fonctionnement	2 301 760,50€

Capacité de financement de l'investissement

Recettes réelles de
fonctionnement
2 641 496,54€

Dépenses Réelles de
fonctionnement
2 301 760,50€

Reports de l'année 2025
953 645,34€

Capacité d'autofinancement
1 293 381,38€

Dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'équipements 1 230 800,00€		Emprunt 121 935,15€ (Année d'extinction 2038)	
		Opérations non affectées 50 000,00€	

Ventes



Total de la section : 1 402 735,15€

Le besoin en fond de roulement

**Recettes
d'investissement**

1 655 720,94€

**Dépenses
d'investissements**

1 402 735,15€

Besoin en fond de roulement

252 985,79€

BP 2026

Fonctionnement

RECETTES

Recettes de
fonctionnement
3 595 141,88€

DEPENSES

Dépenses de
fonctionnement
2 196 700,00€
Frais financiers
105 060,50€

Investissement

Epargne brute
1 293 381,38€

Epargne brute
1 293 381,38 €

Recettes Inv
362 339,56 €

Remboursement
dette
121 935,15 €

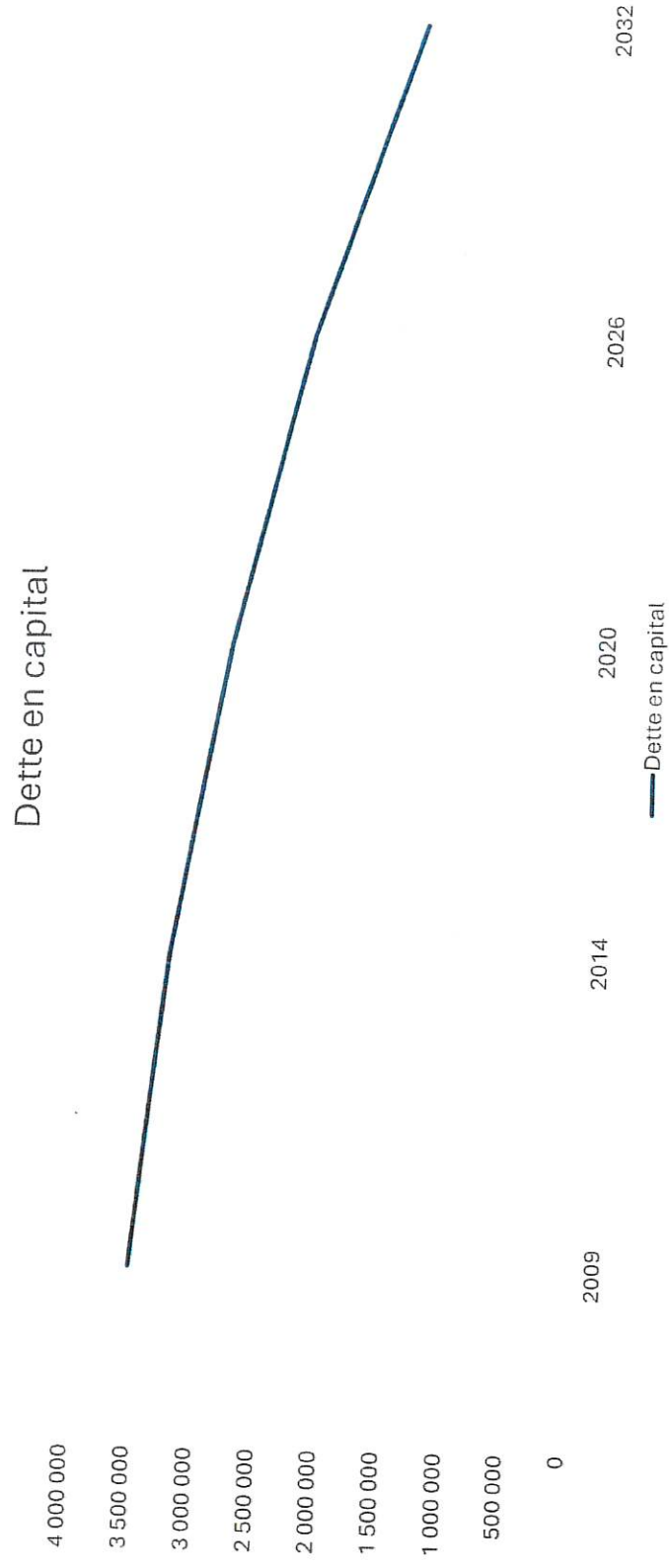
Investissement
hors dette
1 280 800,00 €

TOTAL : 5 250 862,82 €

4 997 877,03 €

Fonds de
roulement
252 985,79 €

Focus sur le désendettement (projection à 2032)



Les RaR 2025

- Les RaR 2025 sont composés des éléments suivants :
 - 30 000,00€ pour la rénovation des bâtiments (voir projet insonorisation école)
 - 5 000,00€ pour le matériel informatique (notamment en cas de panne)
 - 124 800,00€ pour le Programme de travaux de la voirie du château d'eau qui seront complétés par une nouvelle inscription pour solde de l'opération sur 2026
 - 140 000,00€ pour le solde des travaux de stationnement rue du Noble et à l'arrière de la Mairie.
 - 16 000,00€ pour le changement de la porte d'entrée du Manoir.

Renaturation de la parcelle contigüe à la mairie et construction des nouveaux ateliers

- Une première provision de 500 000,00€ a été provisionnée dans le BP 2026 concernant le projet de restructuration de cette parcelle.
- Le projet comporte plusieurs phases, dont la réalisation de nouveaux ateliers municipaux et l'implantation d'un city park.
- La municipalité souhaite également que ce projet s'inscrive dans une logique de développement durable et d'implantation urbaine végétalisée.
- Des études seront menées quant à l'implantation finales des différents éléments avec en point d'orgue une présentation publique du projet d'ensemble.

Aménagement de la parcelle du château d'eau

- Projet d'aménagement de la parcelle du château d'eau réalisé.
- conjointement avec les services de la CUA en charge de la réalisation de la voirie, l'ensemble des lots sont viabilisés et la première partie de la voirie est achevée.
- Finalisation des ventes sur 2026.
- Une délibération de projet PUP à été prise en mars 2026 par l'ancienne équipe municipale afin de convenir du montant de participation communale et CUA, soit environ 177 000,00€HT pour la commune et 201 000,00€HT pour la CUA



Autres projets

Projet city sur le Terrain Parcelle Mairie.	100 000,00€
Réfection des toitures de l'école	100 000,00€
Illuminations de Noel	25 000,00€
Aménagement parking zone du Chateau d'eau	50 000,00€
Fleurissement de la commune.	15 000,00€
Mobiliers Urbains	12 000,00€
Réfection mur extérieur salle poly	8 000,00€
Réaménagement du carrefour De Gaulle/Cambrai	50 000,00€
Opérations diverses	5000,00€

(Annexe 1)

Commune de	TILLOY LES MOFFLAINES
------------	-----------------------

Par délibération n° 2026119... en date du 16/04/26, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	M.	MICHEL	Détier	21/02/54	126 Av. Charles de Gaulle
2	M.	SALMON	Daniel	16/02/56	2 Rue de Wapcourt
3	M.	DA SILVA VINHAS	Mancel	14/02/67	5 rue de Cambrai
4	M.	DEJELIS	Jean-François	03/02/62	48 rue d'Abras
5	Mme	GUIMART	Jacqueline	15/03/55	32 rue d'Aras
6	Mme	DILLY	Chaire	23/08/81	5 rue de la Tourcelle
7	M.	MICHEMBLED	Davril	23/10/84	13 rue de la Tourcelle
8	Mme	CROUVE	Dominique	02/03/44	8 rue de la Fraternité
9	Mme	CAUDET	Maruse	04/01/61	10 rue de Wapcourt
10	Mme	LEFETZ	Marine	28/02/93	20 rue de Cambrai
11	M.	MARQUES LIMA	Florent	26/05/60	6 Av. Charles de Gaulle

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	M.	LEFEBVRE	Jacques	13/01/49	27 rue du Noble	
13	M.	ALFREDMANNE	Dominique	21/06/51	22 rue des Cognolins	
14	Mme	MICHEMBLED	Emilie	16/11/80	13 rue de la Tourelle	
15	Mme	DELY	Morgane	21/08/81	1 rue Agacemvianmangal	
16	M.	SOUBIROIS	Guillaume	29/12/84	9 rue des Cognolins	
17	Mme	CHARRAVALLÉ	Aline	03/11/88	15 rue de la Bataille d'Aras	
18	M.	LELMOTTE	Michel	13/06/88	142 Av. Charles de Gaulle	
19	M.	LHEUREUX	Enckéric	22/01/88	5 rue du Vercor d'Aras	
20	Mme	EDILLON	Agne-Catherine	22/03/78	13 rue de la Bataille d'Aras	
21	M.	GONZALEZ	Jonathan	08/02/99	31 rue des Cognolins	
22	Mme	FROIENT	Laurence	08/03/81	11 rue des Cognolins	
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	RECK	Fabien	Fabien.Reck@ville-les-mofflaines.fr	0321732575